

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RECLAMES ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à                   |                             | Départs de                  |                             | Arrivées à                  |                              |                             |                              |                             |           |       |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------|-------|
| CAHORS                       |                             | CAHORS                      |                             | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT           | AGEN                        | BERGERAC                     | BORDEAUX                    | PÉRIGUEUX | PARIS |
| 10 h. 25 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 35 <sup>m</sup> matin. | 8 h. 12 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 22 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 19 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 7 <sup>m</sup> matin.  | 12 h. 38 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 45 <sup>m</sup> soir. |           |       |
| 5 h. 1 <sup>m</sup> soir.    | 12 h. 55 <sup>m</sup> soir. | 2 h. 37 <sup>m</sup> soir.  | 3 h. 52 <sup>m</sup> soir.  | 4 h. 18 <sup>m</sup> soir.  | 5 h. 17 <sup>m</sup> soir.   | 8 h. 40 <sup>m</sup> soir.  | 5 h. 45 <sup>m</sup> soir.   | 4 h. 39 <sup>m</sup> matin. |           |       |
| 10 h. 47 <sup>m</sup>        | 5 h. 45 <sup>m</sup>        | 7 h. 40 <sup>m</sup>        | 9 h. 27 <sup>m</sup>        | 9 h. 55 <sup>m</sup>        |                              | 4 h. 44 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 7 <sup>m</sup>         | 2 h. 30 <sup>m</sup> soir.  |           |       |

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. / Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, le 5 Mai.

## LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Plus nous avançons et plus il est facile de constater la part prépondérante, décisive que prennent dans toutes les élections l'esprit de manœuvre et d'intrigue, l'entraînement inconsidéré de quelques-uns et le soin jaloux avec lequel certains candidats se dérobent à l'exposé public, complet de leur programme politique, économique et social.

C'est là une tactique contre laquelle il n'est que temps de réagir, aussi bien dans l'intérêt de la moralité du vote que pour la dignité de l'électeur et du candidat.

Toute manifestation du suffrage populaire, universel ou restreint doit, pour conserver son vrai caractère d'honnêteté et de grandeur, être l'expression réfléchie, éclairée d'un jugement longuement mûri, d'un examen sérieux des titres des candidats, au multiple point de vue de la solidité des principes, du mérite personnel, de l'aptitude aux affaires publiques, du dévouement à l'intérêt général comme aux intérêts bien entendus de ses commettants.

Du moment où le vote n'est que le résultat inconscient d'un mot d'ordre, d'une surprise, d'un compromis plus ou moins avouable, le vote, dis-je, est vicié dans son essence même et indigne de tout citoyen intelligent et libre.

Malheureusement il en est trop souvent ainsi. Quelques courtiers électoraux, plus hardis que scrupuleux, jettent un nom en avant, forment un courant d'opinion autour d'une personnalité plus ou moins obscure, et l'audace des uns et l'indécision des autres aidant, ce nom inconnu sort un beau matin de l'urne électorale.

Quelle est la plus souvent la valeur de l'élu ? — Absolument nulle.

A-t-il une idée quelconque à faire prévaloir ? — Pas le moins du monde.

Mais tout au moins peut-il raisonner son opinion politique ? — Pas davantage.

Qu'est-il capable dès lors de faire à la Chambre ou au Sénat ? — Rien d'utile.

On aura meublé nos Assemblées politiques d'un instrument inconscient, dangereux par cela même ; et voilà tout.

C'est pour éviter, dans la mesure du possible, de pareils contre-sens plus fréquents qu'on ne pense et qui expliquent le degré d'insuffisance et d'abaissement où sont tombées nos grandes Assemblées, que la pensée nous est venue de réserver une large place, dans le *Journal du Lot*, à la TRIBUNE ÉLECTORALE.

Le titre indique assez le but :

Etablir des rapports constants entre l'électeur et les candidats qui briguent son suffrage.

Mettre l'électeur à même de juger — non dans l'entraînement passionné, irréflecti, des réunions publiques, mais au jour le jour, dans le calme de la raison et du bon

sens — le mérite des candidats ; de connaître à fond le programme de chacun ; d'amener entr'eux une discussion courtoise et approfondie sur tous les sujets à l'ordre du jour ; d'apprécier ainsi leurs aspirations et leurs tendances, leurs théories économiques, leur opinion sur les difficultés de l'heure actuelle.

De cette manière l'Électeur éclairera sa conscience et fixera sûrement son choix.

Et quelle meilleure occasion aussi pour le candidat vraiment digne du mandat qu'il sollicite, d'affirmer sa valeur personnelle, d'imposer, par l'ascendant irrésistible du raisonnement, la sagesse, la modération, la logique de ses idées et d'assurer son succès, non dans le cercle étroit de l'intrigue, mais au grand jour de la controverse, devant l'Électeur, souverain juge.

Voilà notre but. Seuls les intrigants et les incapables peuvent en contester l'utilité. Mais nous sommes certain de l'approbation de tous les hommes éclairés qui, revêtus demain de la délégation sénatoriale, auront à cœur, par leur choix libre, intelligent, d'assurer le triomphe des idées libérales et modérées.

## SÉNAT

Séance du 1<sup>er</sup> mai.

### La triple alliance.

M. le président. La parole est à M. le duc de Broglie pour la question qu'il doit poser à M. le Ministre des affaires étrangères, sur l'entente diplo-

matique établie entre les cabinets de Berlin et de Vienne.

M. le duc de Broglie. — Il résulte de déclarations faites dans les Parlements de Rome et de Buda-Pesth que des conventions diplomatiques seraient intervenues, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. M. le Ministre peut-il donner au Sénat quelques renseignements sur l'objet et les conditions de ces conventions ? Peut-il nous donner l'assurance qu'elles ne menacent en rien les intérêts particuliers de la France, ni l'action qu'elle a le droit d'exercer légitimement dans les affaires européennes ?

Personne ne sait mieux que moi combien sont délicates les questions de relations extérieures. Depuis quelque temps, nous avons été très sobres d'intervention dans ces questions ; nous n'avons parlé que lorsqu'il s'agissait de crédits, et lorsque des différences d'opinion se sont produites, nous avons parlé dans les termes d'une mesure absolue et qui n'ont pas dû gêner l'action gouvernementale.

Ainsi, lors de la discussion si délicate des affaires d'Égypte, M. le Ministre des affaires étrangères a bien voulu reconnaître que notre attitude a été moins sévère et moins agressive que celle de ses propres amis. (Applaudissements à droite ; protestations à gauche.) Aussi me serais-je fait un scrupule d'intervenir aujourd'hui s'il n'y avait pas eu de déclaration à la tribune de Rome à propos de l'alliance ou de l'entente entre l'Allemagne, l'Autriche et le royaume d'Italie.

Tout est donc connu du public. La déclaration de la tribune italienne a été largement commentée à Buda-Pesth ; puis il en a été de nouveau question à Rome et, enfin dans le Parlement anglais.

Si le Parlement français restait muet aujourd'hui on dirait ou que nous avons peu de clairvoyance, ou que nous sommes en proie à une singulière apathie ; ou bien on dirait que notre Parlement n'a pas les mêmes droits que ceux des nations voisines ; ou bien enfin, on dirait que les trois Parlements dans lesquels la question a été agitée appartiennent à des monarchies, et que la République ne comporte pas le même degré de liberté ! (Applaudissements à droite ; murmures à gauche.) Je n'accepte pas pour

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 5 Mai 1883.

LES

## COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

— Vous avez là une heureuse idée, comte, nous irons ensemble faire des excursions dans la forêt, visiter les environs de Meudon, qui sont très-pittoresques ; je fais de vous, dès à présent, mon cavalier servant.

Il la regardait avec amour.  
— C'est entendu, ma chère petite, je vais travailler à me faire libre, afin de vous consacrer tout mon temps.

Diane l'interrogea.  
— La comtesse Selvaggia vous accompagnera, n'est-ce pas ?

Il eut un sourire énigmatique.  
— Si elle y consent, je suis prêt à la conduire près de vous.

Diane et Béatrice se mirent en route avec le petit Raoul et arrivèrent au château de la Juvinière par une belle matinée du mois de mai.  
La campagne se baignait dans les teintes adoucies, les arbres laissaient deviner l'éclosion des jeunes pousses ; tout invitait au

repos, tout parlait de bonheur ; sous de mystérieuses influences, la nature se réveillait de son long sommeil.

Diane n'avait pas exagéré les splendeurs du domaine de la Juvinière.

Le parc, planté d'arbres centenaires aux troncs gigantesques, avait des allées larges, entretenues avec soin qui se prolongeaient à plus d'un kilomètre.

La jeune fille aspirait avec délices cet air pur, ce parfum de l'arbre qui s'éveille.

Le pays, composé, à des distances rapprochées, de belles propriétés appartenant à des familles riches ou titrées. Pendant l'été, c'est un échange continu de visites, d'invitations à dîner, de parties de campagne. Diane et Béatrice refusèrent toutes les invitations qui leur furent adressées ; elles avaient soif de solitude.

La police organisée par le comte Sforza l'avertit du départ de Diane pour le château de la Juvinière. Elle était sans protecteur immédiat ; tout conspirait à la lui livrer ; il dressa son plan en conséquence.

Le comte avait introduit auprès de la jeune fille une Italienne, femme sans principes, qui lui était dévouée corps et âme, elle se serait vendue pour une pièce d'or ; c'était bien la créature qu'il fallait à un tel homme.

Elle se présenta à Paris comme femme de chambre ; habile, astucieuse, elle ne tarda pas à se rendre indispensable.

Une fois au cœur de la place, le plan fut dressé. Il fallait attirer Diane en dehors de

sa propriété, sous un prétexte quelconque et la livrer sans défense à Sforza. Le comte s'étant débarrassé du prince Salviati, n'avait rien à craindre ; il devait agir sans retard ; une occasion comme celle-ci ne se retrouverait pas.

Le comte Sforza habitait le château de Fredval, propriété appartenant à son ami le baron de Bekes. A 3 kilomètres du château, en plein bois, au carrefour des Capucins, on apercevait un pavillon servant de rendez-vous de chasse et se reliant au château de Fredval ; en dehors de ce pavillon, la solitude la plus complète régnait partout.

## IX

Le jour baissait rapidement ; au loin, la campagne se couvrait d'ombres mystérieuses. On était inquiet au château de la Juvinière.

Depuis le matin Diane battait le pays. Béatrice l'attendait penchée sur la balustrade de la terrasse, cherchant à l'apercevoir sur la route qui passait au bas de la propriété. Soudain des pas de chevaux se firent entendre, la voix de Diane arriva joyeuse ; elle débouchait de la grande allée de marronniers, accompagnée du vieux Giacotto, un des piqueurs du prince Salviati.

Sautant à bas de son cheval, Diane courut à Béatrice et lui dit entre deux baisers :

— Pardonne-moi, ma chérie, j'ai fait une course insensée, qui m'a entraînée plus loin

que je ne voulais ; tu aurais dû dîner sans m'attendre.

— Tu m'as fait peur, Diane ; j'ai cru à un accident.

— Folle, ne sais-tu pas qu'il me faut de l'air, du mouvement, de l'espace ? Je ne puis vivre toujours enfermée.

— Ne va pas trop loin, au moins, tu oublies que nous sommes sans protecteur.

Diane eut un geste insouciant.

— Les protecteurs, vois-tu, ma chère, sont de l'espèce des paratonnerres ; ils n'ont jamais servi qu'à attirer la foudre ; le comte Raoul en est un exemple vivant.

— Ah ! Diane, tu n'es pas généreuse !

— N'y pensons plus, ma chérie, je ne puis respecter ce brillant cavalier. Songe aux efforts surhumains que je fais pour ne pas aller le trouver et le traiter comme il le mérite. Mais il s'agit de dîner ; j'ai un appétit de chasseur ; je te raconterai à table mon histoire, et je te montrerai le bel oiseau que j'ai abattu ; je me débarrasse de ce lourd costume et suis à toi dans un instant.

Sortant du salon, elle gravit l'escalier et pénétra dans ses appartements. Posant la main sur un timbre, elle sonna. Michaëlla accourut. Diane dit d'une voix brève :

— Michaëlla ! un verre d'eau, je meurs de soif.

A suivre.

le Parlement français cet état d'infériorité. (Très bien ! à droite et au centre.)

Sur le sujet de l'entente elle-même, M. le Ministre ne sait peut-être pas tout ce que je désire savoir, ou peut-être ne peut-il pas dire tout ce qu'il sait.

Quant à l'opinion, elle peut se faire sur cette entente. Je crois que M. le Ministre a le devoir d'éclairer l'opinion publique.

On nous a dit que cette entente était toute pacifique, et qu'elle avait pour but d'assurer la paix. Mais quel était donc le danger qui menaçait cette paix ? Nous n'en connaissons pas depuis la guerre entre la Turquie et la Russie qui a été terminée par un traité conclu avec l'assentiment des puissances européennes.

Sous ce rapport, je ne crois pas que cette triple alliance soit justifiée, et je crois qu'il faut chercher une autre raison.

On nous dit : c'est une alliance défensive. On a dit aussi que c'était une sauvegarde, un *statu quo* territorial. Quel était donc ce *statu quo* menacé ? Quelle puissance avait-on à craindre ? l'Italie ? Non. Elle ne pourrait que mettre sa propre bonne foi sous la sauvegarde des autres puissances ; et ce n'est pas possible. Il n'y a donc pas là de raison suffisante pour justifier l'événement.

En outre, il est évident qu'il y a entre l'alliance offensive et l'alliance défensive une nuance peu accentuée, d'autant plus que personne ne veut être l'agresseur. Ainsi, en 1859, qui a été l'agresseur ou du Piémont ou de l'Autriche ? En 1866, qui a été l'agresseur entre l'Autriche et la Prusse ? Et quand nous sommes intervenus en Tunisie, n'a-t-on pas dit que les Khroumirs nous avaient attaqués ? On a toujours des Khroumirs à sa disposition. (Très bien à droite.) Il n'y a pas là non plus de raison suffisante pour expliquer l'alliance dont il s'agit.

On nous répète que l'alliance n'est pas dirigée contre la France. Je le veux bien. Mais M. le Ministre des affaires étrangères, dans une discussion fameuse, a exprimé ce qu'il pensait des sentiments de l'Europe à notre égard. M. le Ministre a dit : « On se réjouirait de tout ce qui pourrait nous être nuisible. »

**M. Challemel-Lacour.** — C'est là une traduction libre.

**M. le duc de Broglie.** — Si vous le voulez je lirai vos paroles.

*A droite :* Lisez ! lisez !

L'orateur donne lecture du passage du discours de M. Challemel-Lacour auquel il a fait allusion.

Je crois du reste, ajoute-t-il, et même je suis sûr, que M. Challemel-Lacour, depuis qu'il est ministre a modifié son opinion ; mais on ne peut changer les choses.

Parmi ces trois puissances, il en est deux qui sont limitrophes de la France, ce qui entraîne toujours des démêlés. Il n'est pas rassurant de penser que dans ces démêlés nous serons toujours un contre trois. Il y a là de quoi inquiéter un ministre.

Pendant que ce résultat extérieur se préparait, on nous disait qu'on pensait à d'autres alliances. On parlait non de la Russie, mais de l'Angleterre. Je repoussais le mot d'alliance, parce qu'il pouvait donner naissance à une autre alliance ; mais depuis les affaires d'Egypte, je crois qu'on ne peut plus parler d'alliance. (Mouvement.)

Nous sommes donc dans une situation d'isolement, et, par suite, d'impuissance. Je voudrais être rassuré sur ce point.

Au 16 mai, on a agi sur les électeurs avec l'épouvantail d'une alliance de l'Allemagne avec l'Italie, qui n'existaient pas alors. Ce danger existe aujourd'hui. On ne peut pas, comme à cette époque, dire qu'il résulte de l'attitude clérical du gouvernement français. (Rires et applaudissements à droite.)

On a dit que cette triple alliance de Rome, de Berlin et de Vienne, avait pour but de protéger la République en France. Je suis sûr que le gouvernement n'accepterait pas cette protection. J'ajouterais un dernier motif qui rend ma question légitime. On parle du désir de la France de fortifier sa situation coloniale. Nous examinerons les projets qui sont déposés, mais sans oublier que nous sommes une puissance continentale et que la concentration des forces est la première condition de sécurité.

Nous avons donc besoin de savoir si M. le Ministre peut nous donner l'assurance qu'il n'a aucune crainte de complications à l'extérieur. (Vifs et nombreux applaudissements à droite.)

**M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères :** Lorsque M. de Broglie m'a fait part de la question qu'il voulait me poser, j'ai éprouvé, et il le sait, un moment d'hésitation. Non pas que cette question m'inspirât la moindre inquiétude de la part d'un ancien ambassadeur, d'un ancien ministre homme d'Etat très expert en matière parlementaire et aussi orateur expert en l'art de bien dire. (Très bien !)

Cette confiance n'a pas été trompée. (Nouvelle approbation.) Mais je me demande, cependant, comment on a pu m'interroger sur un fait qui est encore, à l'heure actuelle, entouré de profondes obscurités.

Il me sera même permis de faire observer que les commentaires auxquels ce fait a donné lieu n'ont pas dissipé les nuages. Ils se sont même épaissis davantage.

Et c'est sur les conséquences possibles d'un tel fait qu'on nous demande des explications ! Pour que le moment fût venu de discourir sur ce fait, il fallait

que M. de Broglie eût plus de lumière que nous, et je serais presque tenté de lui dire : « Si vous avez des renseignements sur les conventions intervenues, faites-les-nous en part. »

Nous en sommes donc aux conjectures. M. de Broglie sera le dernier à s'en étonner. En raison de cette incertitude, il eût été sage de s'abstenir et de mettre un frein à sa curiosité. (Murmures à droite.)

Le ministre reconnaît que le rapprochement des trois nations existe et qu'il a une véritable importance. Mais on peut dire que ce rapprochement est parfaitement connu et qu'il ne porte pas un élément nouveau dans la politique européenne.

Lors d'une visite du roi Humbert à Vienne, on a attribué à l'entrevue des souverains des conséquences analogues qui ne produisirent pas une grande émotion. En effet, dans les négociations, on avait soin de proclamer qu'il n'y avait aucune hostilité à l'égard de la France et que ces négociations étaient le résultat d'un incident qui remontait assez loin, peut-être avant la chute de l'empire.

En 1873, pendant que M. de Broglie était ministre des affaires étrangères, le roi Victor Emmanuel rendit visite à Vienne, puis à Berlin. M. de Broglie dut réfléchir aux conséquences de cette visite à moins qu'il fût trop préoccupé alors par une autre visite royale qu'il préparait et qui a rencontré jusqu'ici certains obstacles. (Rires et applaudissements à gauche.)

C'était en 1875. Il y eut encore des visites royales, M. de Broglie n'était plus ministre, mais M. Decazes, son ami, l'était, et il a dû se préoccuper de ces événements.

Ce que je voulais dire, en somme c'est que ce qui se passe aujourd'hui n'est point nouveau. Tout cela se rattache à un passé lointain. Il y a une situation qui se continue et qui n'est pas née d'hier. Il y a dans tout cela un événement commun à toutes nos relations diplomatiques et qui est interprété dans un sens ou dans l'autre par les hommes qui détiennent actuellement le pouvoir en France.

Si l'arrangement dont a parlé M. de Broglie s'explique suffisamment par une pensée politique, ou s'il vise la France, il serait fort intéressant, mais il serait également impossible de le savoir.

En fait, M. Mancini à Rome. M. Tisza à Budapesth, et ce dernier dans un langage dont nous avons été touchés, ont protesté contre toute idée d'hostilité à l'égard de la France. Je crois à la sincérité de ces protestations.

Il serait téméraire et peu sage de croire à une pensée d'agression. Je n'y crois pas, car les paroles de paix prononcées en face de l'Europe ont une valeur, car un homme d'Etat sérieux ne saurait penser que la France puisse être évincée du concert européen, car enfin une agression contre la France ne serait pas sans péril. (Applaudissements à gauche.)

Du reste, nous surveillerons, avec tout l'intérêt qu'ils méritent, les faits signalés.

Nous sommes décidés à avoir de la patience, de la bonne volonté, tout en ne cédant rien qui soit incompatible avec la dignité et avec les intérêts légitimes de la France. Nous n'avons rien caché, et j'ajoute que nous n'avons rien de caché pour le Parlement. (Très bien !)

Certaines manifestations sont donc inutiles. Seulement, le pays n'aime plus les discussions stériles, et il sait qu'à certains moments le silence seul est fier, le silence seul a de la dignité. (Applaudissements à gauche.)

**M. de Broglie :** Je n'étonnerai personne en disant que je n'ai trouvé rien dans le discours du ministre qui ait éclairci la question ni qui soit de nature à nous rassurer. (Bruit à gauche.)

Le ministre vous a dit lui-même qu'il n'en savait pas plus que moi. Je ferai observer que je n'ai ni des ambassadeurs ni des ministres plénipotentiaires. Et je pensais que la diplomatie était faite pour en savoir plus que les spectateurs. (Très bien ! à droite.)

Ce n'est pas avoir rompu le silence que d'avoir parlé à la tribune d'une question qui a été traitée dans les Parlements étrangers. Et, d'ailleurs, n'eussé-je fait que provoquer le langage qu'on a tenu tout à l'heure, que je m'applaudirais de mon initiative. (Très bien !)

On nous demande le silence au nom du patriotisme. C'est ce que l'on a déjà fait maintes fois, et de la sorte, nous n'avons pu éviter au gouvernement des fautes qu'il a commises. (Approbation à droite.)

C'est ce qui est arrivé après le traité conclu avec le bey de Tunis à propos des affaires d'Egypte. Notre silence n'a pas empêché les difficultés de se produire. Il n'a rien sauvé. (Très bien !)

J'ajouterai que ce silence suppose de la confiance, et cette confiance n'existe pas. (Rumeur à gauche.) Elle existe moins que jamais, en raison de l'instabilité des ministères qui se sont succédés en abandonnant tour à tour la politique de ceux qui les avaient précédés. (Très bien ! à droite.)

Je crois que c'est là la cause de l'isolement que je regrette pour la France. Mais, en France, il n'y a plus rien ni personne. (Murmures à gauche.)

Je finirai par une dernière remarque. M. Bocher a fait dernièrement la comparaison de l'état actuel de nos finances avec leur état en 1878. Je puis faire cette même comparaison au point de vue diplomatique. Finances et diplomatie, vous avez tout altéré, tout détruit. (Applaudissements à droite.)

Le Sénat fixe à samedi la discussion de la question de M. Batbie sur la suppression des traitements de certains ecclésiastiques.

La prochaine séance est fixée à samedi.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

*Séance du 1<sup>er</sup> mai*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions sur les récidivistes.

**M. Richard Waddington** est absolument d'une opinion contraire à celle de M. Périn. La mère-patrie a un avantage incontestable à se débarrasser des récidivistes ; ceux-ci changeant de milieu ont plus de chances de s'amender.

On pourrait faire une colonie très florissante de la Nouvelle-Calédonie. C'est elle qu'il faut adopter comme lieu ordinaire de transportation ; mais il faut introduire dans la colonie l'élément féminin, afin de créer la famille, le meilleur moyen d'amendement et de régénération.

Au point de vue de la métropole, la transportation est chose excellente ; elle est très utile à une colonie qui est encore à ses débuts. Sous ce double rapport, le projet se recommande au suffrage de la Chambre. (Très bien !)

**M. Clémenceau** se plaint que le projet ne donne pas une définition exacte de la transportation, qui ne doit pas être confondue avec la déportation. La distinction est importante à établir.

**M. Gerville-Reache** défend le système de la transportation. Il conclut ainsi : il faut s'attendre à rencontrer l'opposition du ministère de la marine, qui voit dans la transportation un surcroît de besogne, mais il espère que la Chambre ne se laissera pas arrêter par cette résistance.

La discussion de l'article 1<sup>er</sup> est close.

**M. Clémenceau** propose un amendement suivant lequel la peine appliquée aux récidivistes ne pourrait, en aucun cas, être la transportation.

L'amendement est repoussé par 403 voix contre 29.

L'article 1<sup>er</sup> du projet du gouvernement et de la commission est adopté.

L'amendement Gatinéau, pour l'intervention du jury, est repoussé par 298 voix contre 183.

L'article 2 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

**Revue des Journaux**

*Le Journal des Débats :*

*Le Journal des Débats*, parlant de la triple alliance, déclare que la seule politique que nous puissions suivre est de nous réfaire et nous fortifier.

Notre isolement deviendra une puissance, on nous demandera alors des alliances dont on veut nous exclure aujourd'hui.

*La République française :*

*La République française* doute que la triple alliance existe réellement. En tout cas, dit-elle, notre puissance défensive immense suffit, et si un jour une grande crise agitait l'Europe, aucun monarque ne dédaignerait notre alliance ; nous n'aurions qu'à rester l'arme au bras pour être les arbitres de la paix ou de la guerre.

*Le Soleil :*

*Le Soleil* dit que nous ne sommes pas plus éclairés aujourd'hui qu'hier sur le caractère, la signification, la portée de la triple alliance. M. Challemel-Lacour s'est borné à constater notre isolement, notre impuissance.

*Le Gaulois :*

*Le Gaulois* commentant les articles de M. Hervé, dans le *Soleil*, concernant le comte de Chambord et les princes d'Orléans, pense, comme M. Hervé, que la situation actuelle de la France impose des devoirs à la Maison de France, mais il estime que les partisans de la monarchie sont, eux aussi, trop indifférents.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET FAITS DIVERS.**

**Dégrèvement des propriétés phylloxérées.**

Nous avons eu l'occasion d'annoncer que, sur la demande de M. le Maire de Cahors, l'administration des Contributions directes s'occupait du dégrèvement des propriétés de la commune atteints par le phylloxera. La demande de M. le Maire a abouti à obtenir un dégrèvement important de la somme de 8,350 fr. 39.

Chaque contribuable, au moment d'acquitter le montant de ses impôts fonciers, trouvera son bulletin d'avis chez M. le Percepteur de Cahors,

qui lui fera immédiatement compte du dégrèvement consenti en sa faveur.

VILLE DE CAHORS.

**Taxe du prix du pain.**

A dater du 3 mai courant, le prix du pain demeure fixé comme suit :

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| 1 <sup>re</sup> qualité | 0,32 c. 1/2 le kilog. |
| 2 <sup>e</sup> id.      | 0,30 c. id.           |
| 3 <sup>e</sup> id.      | 0,28 c. 1/2 id.       |

*Le Maire de Cahors,*

**P.-F. SIRECH.**

**Instruction primaire.**

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

Par arrêté de M. le Préfet et sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

- MM. Bousquet, instituteur public à Esclauzels.
- Bon, id. adjoint à Puy-l'Evêque
- Glèizes, id. id. id.
- Lestrade, id. id. Latronquière.
- Soulié, id. public à Gindou.
- Constanty, id. id. à Cassagnes.
- Laubat, id. adjoint à Souillac.

MM<sup>es</sup> Espitalié, Institutrice col<sup>e</sup> à Bouziès-Haut.

Pradié, id. id. au Dégagnazès.

Magal, Directrice de l'école maternelle à Gourdon.

Gamier, Institutrice communale à Labastide-Murat.

Lafage, Directrice d'école enfantine à Marcellac.

Issertes, Directrice d'école enfantine à Thémines.

**RÉSULTAT DU CONCOURS**

**POUR L'OBTENTION DE BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR.**

Garçons.

*1<sup>re</sup> série de 12 à 14 ans,*

Sur 12 candidats, 2 ont été reçus ; ce sont par ordre de mérite :

MM. Cazes Jacques, de l'école supérieure de Castelnaud-Montratier.

Ser Léon, de l'école de St-Félix.

*2<sup>e</sup> série de 14 à 16 ans.*

Sur 9 candidats, 7 ont été reçus ; ce sont par ordre de mérite :

MM. Baco François, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Oulié Eugène, id.

Miailles Jean, id.

Souard Dominique, id.

Lacombe Elie, élève de l'école de Puy-l'Evêque.

Chauvet Germain élève de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Bos Jean-Baptiste, id.

Fillès.

*1<sup>re</sup> série de 12 à 14 ans.*

Les deux aspirantes qui se sont présentées ont été éliminées.

*2<sup>e</sup> série de 14 à 16 ans.*

Sur 3 aspirantes, 2 ont été reçues, ce sont par ordre de mérite :

MM<sup>les</sup> Andrieu Elise, élève de l'école communale laïque de St-Céré, dirigée par M<sup>lle</sup> Bacquet.

Dides Berthe, élève de l'école communale laïque de Cahors, dirigée par M<sup>lle</sup> Bourseul.

**ALLOCATIONS AUX COMMUNES.**

M. le Ministre de l'instruction publique a accordé :

5,000 fr. à la commune de Bach, pour installation de maison d'école.

8,000 fr. id. Fontanes, id.

5,000 fr. id. Fargues id.

Notre compatriote, M. Bouzerand, percepteur de taxes à Baria (Cochinchine), est nommé percepteur à Entraygues (Aveyron).

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A CAHORS.

L'adjudication de la pose des rails aura lieu le 19 mai courant, à la préfecture de Montauban.

On assure que cette ligne sera livrée dans le mois de novembre prochain.

PÈLERINAGE DE ROC-AMADOUR (LOT).

Pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, la Compagnie d'Orléans délivrera, aux pèlerins de Roc-Amadour, des billets valables pour trois jours avec une remise de 40 0/0.

La station de Roc-Amadour est desservie

par six trains : trois arrivant du côté de Toulouse, Montauban, Aurillac, Rodez, à 8 h. 30 du matin, à 1 h. 26 et à 9 h. 19 du soir ; trois arrivant du côté de Limoges, Tolle, Périgour, Brives, à 9 h. 30 du matin, à 2 h. 30 et à 8 h. du soir.

GRADES DES RÉSERVISTES

Les grades à conférer aux anciens engagés conditionnels d'un an, convoqués en qualité de réservistes pour accomplir la période d'exercices de quatre semaines en 1883, leur seront donnés dans les conditions suivantes :

Le grade de sergent : 1° dès leur arrivée, aux anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu la note *très bien*, n'ont pu, pour un motif quelconque, étranger à toute considération d'honorabilité personnelle, être investis du grade de sous-lieutenant de réserve ; 2° dans le cours ou à l'issue de la période d'instruction, à ceux des anciens engagés conditionnels pourvus de l'emploi de caporal ou brigadier qui satisfont aux conditions d'aptitude au grade de sous-officier.

Seront nommés caporaux ou brigadiers, à tel moment de la période d'instruction que le chef de corps jugera convenable, les anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu à l'examen de fin d'année la note *bien* ou la note moyenne équivalente, seront reconnus aptes à remplir ces emplois.

MORT SUBITE.

Le sieur Paganel Bertrand, âgé de 54 ans, tailleur d'habits, demeurant à Cahors, rue Nationale, revenait mardi matin de sa propriété de Doule ; arrivé à Pradines et se sentant indisposé, il s'appuya contre le mur d'une grange ; les deux femmes qui se trouvaient en sa compagnie et qui se rendaient à la foire de Cahors, continuaient leur chemin, lorsque tout à coup elles le virent tomber ; elles revinrent sur leurs pas, mais Paganel ne donnait plus signe de vie.

Transporté à Cahors, M. le docteur Autefage n'a constaté sur le corps du défunt aucune blessure, ni traces de violences.

Les renseignements qu'il a recueillis sur les circonstances de cette mort et les antécédents sanitaires dudit Paganel, permettent de croire que la mort doit être attribuée à une affection cardiaque.

FOIRE DE CAHORS, DU 1<sup>er</sup> MAI 1883.

La foire du 1<sup>er</sup> mai, contrariée par le mauvais temps, a été peu importante, néanmoins les transactions sur le commerce des bestiaux, ont été actives, avec hausse sur les marchés précédents.

268 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire ; ceux destinés à la boucherie se sont vendus, savoir :

1<sup>re</sup> qualité, 41 à 42 fr. les 50 kil. poids vif ; 2<sup>e</sup> qualité, 40 à 41 fr.

Il y avait beaucoup d'acheteurs, mais peu de marchandise ; les bœufs de travail ont été vendus à des prix variant de 525 à 1,150 fr. la paire suivant la qualité. — 1,160 moutons ou brebis vendus de 18 à 40 fr. la pièce ; les gras se sont vendus : 1<sup>re</sup> qualité 0,75 à 0,80 c. le kil. poids vif. — 280 jeunes porcs vendus de 18 à 60 fr. suivant grosseur. — Il y avait 25 chevaux, 5 mulets.

Marché aux grains.

|             | Mis en vente | Vendus   | Prix moyen.  |
|-------------|--------------|----------|--------------|
| <b>Blé</b>  | 304 hec.     | 215 hec. | 19,60 l'hec. |
| <b>Maïs</b> | 250 —        | 203 —    | 12,50        |

On nous écrit de Boozies-Bas.

Mercredi dernier, vers deux heures de l'après-midi, un jeune homme de 25 ans environ, du village de Pasturat, s'est noyé accidentellement en suivant le chemin de halage qui va au tunnel des Coudoulous, canton de St-Géry.

Il y a à cet endroit, peu distant du barrage sur le Lot un passage très-dangereux où beaucoup d'accidents sont déjà survenus et qui nécessiterait l'établissement de banquettes de sûreté suffisantes pour préserver les voyageurs. On nous assure que quatorze personnes se sont noyées au même endroit.

BANQUET TYPOGRAPHIQUE

Les ouvriers typographes de notre ville se réunissent demain, à l'hôtel Soulié, en un banquet fraternel, pour fêter leur vénérable patron Saint-Jean-Porte-Latine.

Exposition Canine.

On nous prie d'annoncer, qu'à l'occasion du Concours régional, aura lieu à Foix une *Exposition canine*, les 25, 26 et 27 mai 1883.

A cette Exposition sera joint un Concours de trompes auquel pourront prendre part MM. les Amateurs et les Piqueurs. Ce Concours est fixé au 26 mai.

Les demandes doivent être adressées sans retard à M. Gouazé, avocat à Foix, commissaire spécial.

Avis

Les membres de la Société d'assurances contre l'Incendie « *Le Lot* » sont prévenus que, suivant délibération du Conseil d'administration en date du 4 de ce mois, l'assemblée générale des sociétaires, se réunira le lundi 14 courant, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Société, rue Fénelon, n° 8.

ORDRE DU JOUR.

- 1<sup>o</sup> Rapport du conseil d'administration.
- 2<sup>o</sup> Rapport des commissaires, Censeurs.
- 3<sup>o</sup> Approbation des comptes de l'exercice 82.
- 4<sup>o</sup> Renouvellement partiel du Conseil.
- 5<sup>o</sup> Nomination de trois Censeurs.

Cahors, le 5 mai 1883.

Le Directeur  
A. DISSÈS.

Une aventure.

Un de nos meilleurs auteurs de comédie, M. Augier, de l'Académie française, avait raconté-t-on quelque part, la monomanie (si monomanie il y a), de toujours écrire ses réflexions sur les marges des livres qu'il lisait.

Or, voici la curieuse aventure qui lui arriva en 1824. Un jour, dans une soirée, il fit la connaissance d'un gentilhomme russe qui lui paraissait peu au courant de notre littérature, assez répandue pourtant. Comme vous le pensez bien, notre spirituel académicien garda le plus strict incognito. Mais tout fier de faire connaître son érudition, il lui permit de lui envoyer ses propres ouvrages le lendemain même. Ce qui fut dit fut fait. Seulement, au lieu de lui envoyer le fruit de ses travaux, M. Augier lui fit parvenir les œuvres de Molière, avec son commentaire. Figurez-vous si le noble russe les lut avec avidité.

Quelques jours après, l'académicien reçut la lettre suivante :

Monsieur Molière,

Je vous remercie de l'envoi de vos œuvres. Je suis honteux d'avouer que je ne les connaissais pas ; elles sont admirables. Il n'y a jamais eu dans l'Univers de comédies qui aient égalé les vôtres. Quel comique ! Quelle franche gaité ! Quelle connaissance du cœur humain ! Quelle profondeur dans les caractères ! Je ne cesse de lire et de relire vos *Femmes savantes*, votre *Ecole des Femmes*, votre *Amphitryon* et vos ballets mêmes, quoique je ne les ai jamais vu danser à l'Opéra.

Maintenant, permettez-moi de vous faire une petite observation, avec tout le respect que je dois à votre beau talent. Pourquoi avez-vous permis à un M. Augier, d'expliquer avec ses notes des passages clairs comme le jour, et de relever des beautés que tout le monde apercevait bien sans lui ?

Ces notes m'offusquent la vue, quand je lis vos vers ; elles me gênent et me forcent, pour ainsi dire à chaque page, d'abandonner une de vos beautés pour lire une platitude, ce qui nuit à l'effet de l'ensemble. S'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous engagerais à supprimer dans votre seconde édition ces notes parasites qui arrêtent à chaque instant le lecteur et glacent son enthousiasme.

Agréer, etc.

ROMANZOF.

Elle est bien bonne, comme disait feu Ville-messant !

MELCHIOR.

Dernières Nouvelles

M. Waddington, le général de division Pitié et les autres personnages chargés de représenter la France et le président de la République aux fêtes qui auront lieu à Moscou, à l'occasion du couronnement du Czar, doivent quitter Paris le 14 mai courant.

Un nouveau complot en Russie

La Presse, de Vienne, apprend par une voie indirecte que huit officiers russes, y compris un colo-

nel, ont été arrêtés mardi dernier à Saint-Petersbourg. Quelques jours auparavant, seize autres personnes, dont plusieurs officiers d'artillerie, avaient été arrêtés à Smolensk.

D'autres arrestations ont été opérées à Perm et à Ekaterinoslaw. On aurait découvert une conspiration militaire très étendue dont le comité principal siégeait à Smolensk. La conspiration viserait principalement l'abolition de l'autocratie, la destruction entière de la famille Romanoff et la fondation d'une République russe.

On aurait trouvé à Smolensk des documents importants qui disent que le couronnement du czar se passera tranquillement, mais qu'un événement sérieux aura lieu après les fêtes. Le parti révolutionnaire déclare que le prétendu avertissement adressé aux étrangers pour les engager à ne pas se trouver dans le voisinage de la cérémonie du couronnement est une pure mystification.

Les arrestations ont été opérées très tranquillement à Saint-Petersbourg. A Smolensk, cependant, des coups de feu ont été tirés. On aurait également découvert des engins explosibles perfectionnés.

LES DÉGRÈVEMENTS AGRICOLES

Paris, 4 mai, soir.

Le Conseil supérieur de l'agriculture s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Méline, ministre de l'agriculture.

M. Jametel a donné lecture de son rapport sur les dégrèvements agricoles. Le rapport conclut à un dégrèvement de 40 millions. Il a été adopté à l'unanimité.

Le *Nouvelliste de Bordeaux* reçoit la déche suivante :

« L'état de M. de Molte s'est considérablement aggravé.

« M. de Bismarck est toujours très souffrant. »

Bourse de Paris.

Cours du 5 mai.

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. %          | 79.90  |
| — 3 p. % amortissable | 81.50  |
| — 4 1/2 p. %          | 110.90 |
| — 5 p. %              | 109.40 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 2 mai 1883

La liquidation des rentes s'est faite beaucoup plus facilement qu'on n'aurait osé l'espérer ; les affaires engagées sur les valeurs étaient trop peu importantes pour les liquidation pût présenter la moindre difficulté. Les acheteurs n'ont pas payé cher l'argent dont il avaient besoin pour continuer leurs opérations.

On finit faiblement à 109 77 sur le 5 0/0 ; à 80 22 sur le 3 0/0, à 81 45 sur l'amortissable, à 5.365 sur la Banque de France, à 1.337 sur le Foncier, à 1.045 sur la Banque de Paris, à 1.595 sur le Lyon à 1.200 sur le Midi, à 1.947 sur le Nord à 1.265 sur l'Orléans, à 91 95 sur le 5 0/0 Italien à 2.270 sur le Suez à 1.370 sur le Gaz à 379 sur l'Unifiée égyptienne, à 11 65 sur le 5 0/0 Turc, à 754 sur la Banque Ottomane.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque Romaine, tenue samedi, a voté la réunion de la Société avec le Crédit de Paris aux conditions suivantes :

La Banque Romaine apportera son actif net au Crédit de Paris, et lorsque c'est apport sera réalisé, ses actionnaires recevront comme compensation une action du Crédit de Paris libérée de 300 francs pour trois actions de la Banque Romaine. Cela met les actions de la Banque Romaine à 100 francs l'une.

L'assemblée a, de plus, autorisé toute transaction avec le Crédit de France, relativement à la créance de 26 millions.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société française des ors et bronzes en feuilles et en poudre, tenue le 9 avril, a prononcé la dissolution de la Société et nommé liquidateur M. Marc, 13, rue Tronchet.

L'Abeille

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE LA GRÈLE ET L'INCENDIE.

L'Agence Générale de Cahors, étant vacante, on est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne la Compagnie, à M. BARRILLOT, Inspecteur, rue de l'Université, 8, et boulevard Gambetta, 101, au-dessus du café de France, en face le théâtre.

AVIS

La Maison JOLIVARD, Toulouse, donnant une plus grande extension à ses Rayons de ROBES MANTEAUX et COSTUMES pour Dames et Enfants.

MET EN VENTE

A PRIX RÉDUIT

Tous ses Tissus Nouveautés et articles de Blanc, n'ayant aucune utilité dans sa spécialité d'objets confectionnés.

Occasions à tous les Comptoirs.

Étude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du 30 avril mil huit cent quatre-vingt-trois et par exploit de Fraysse, huissier à Luzech, en date du 30 avril mil huit cent quatre-vingt-trois, La dame Marianne, Devès, sans profession épouse de Jean-Pierre, Castagné, habitant et domiciliée du lieu de Lascalpernade, Commune de Belaye, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens ; Elle a constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Cahors, le 3 mai, mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Étude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du trente avril et par exploit de Fraysse, huissier à Luzech, en date du premier mai, courant.

La dame Antoinette, Massabie, sans profession épouse de Pierre, Pouzet, habitant et domiciliée de Lascalpernade, Commune de Belaye a formé contre son dit mari propriétaire une demande en séparation de biens. Elle a constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près le dit tribunal civil.

Fait à Cahors, le trois mai, mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens.

Assistance judiciaire, décision du 19 avril 1883.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Maurel, huissier à Montcuq, en date du deux mai 1883, enregistré, la dame Lasjeunies Pétronille, épouse Sénarens, sans profession, domiciliée avec son dit mari à Montcuq.

A formé contre le dit Sénarens Jean Pierre, chiffonnier et Mercier à Montcuq.

Sa demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Bousquet pour son avoué, sur la dite demande. Pour extrait certifié conforme, par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le quatre mai 1883.

Signé : L. BOUSQUET.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8<sup>e</sup> édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 40 années de succès dans les hôpitaux pour la guérison de toutes les *maladies chroniques* : (Hernies, hémorroïdes, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau etc.) Ecrire, quai St-Michel, 27, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

NADAUD (GUSTAVE). — *Chansons. — Poésies et Contes*. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie populaire*. 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat ; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS**  
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PERCLET, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).  
 No 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,623. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**BIBLIOGRAPHIE**

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du No 734, du 5 mai 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des

récoltes en terre. — Muller. Loi sur la police de la chasse en Alsace-Lorraine. — Bastide. Concours régional de Sidi-bel-Abbès. — Bosc. Situation agricole dans les Alpes-Maritimes. — Franc. La prime d'honneur de l'Indre en 1883. III. — De Sardiac. Bonne automatique système Serre. Cassé. Situation agricole en Normandie. — Houdaille de Railly. Changements à introduire dans la culture du Centre. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : Plan du concours de Sidi-bel-Abbès; bonne automatique (2 fig.).

LA NATURE, sommaire, du 3 mai 1883. — Imitation des phénomènes électriques par les courants liquides ou gazeux : C. Decharme. — Observation du brouillard. — Arbres géants du Turkestan : G. Capus. — Électricité pratique. — Les tricycles à l'Exposition de « Stanley-Club » à Londres. — Bibliographie. — Pile au bichromate de potasse de M. G. Trouvé : E. Hospitalier. — L'Exposition internationale coloniale d'Amsterdam en 1883 : F. W. Krecke. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 30 avril 1883. S. Meunier. — Les spectacles scientifiques; le buste isolé : G. Kerlus. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes et procédés utiles. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1165<sup>e</sup> livraison (5 mai 1883). — A travers la Toscane, par M. E. Müntz. — 1884. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Matthiis, Barclay, Tofani, Thiriat, D. Lancelot, Taylor, et A. Sirouy. Bureaux à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE, Sommaire de la 544<sup>e</sup> livraison (5 mai 1883). TEXTE : La peau

du tigre, par Louis Rousselet. — Examen de conscience, par J. Girardin. — Cloches et sonneries, par M<sup>me</sup> de Vitt née Guizot. — Le tour du monde en 77 jours, par Edouard Peit. — Les abeilles, par M<sup>me</sup> Barbé. — Dessins : Tofani, E. Zier, Mesnel. — Bureaux à la librairie Hachette, et Co, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**MAISON JOLIVARD**  
 TOULOUSE  
**LUNDI 30 AVRIL**

ET JOURS SUIVANTS  
**EXPOSITION GÉNÉRALE**  
 DE  
**TOILETTES D'ÉTÉ**  
 Costumes pour Dames et Enfants  
 LINGERIE  
 CORBEILLES DE MARIAGE

La Maison JOLIVARD a qualités et façons égales, vend meilleur marché que toutes les maisons du Midi.

**TAILLEUR POUR DAMES**

*Nouvelle Encre.* J. GARDOT  
 DIJON.  
 n'ayant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
 MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papetiers.

**ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS**  
 ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

**COUSTILLAS JEUNE**  
 Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Maïs, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

**OUVERTURE DE NOUVELLES ET VASTES GALERIES**  
 Exposition permanente d'Ameublements  
**ANNEXE DE L'ANCIENNE MAISON MARTRÉS**  
**ANDRAU et BLANC**  
 SUCCESSIONS  
 16 et 18, rue des Arts, TOULOUSE  
 ÉCHANTILLONS, PLANS, ALBUMS pour le dehors

**SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER**  
 Anonyme au capital de 40 millions.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, au siège social, 15, place Vendôme, Paris, pour le jeudi 17 mai 1883, 3 heures de relevée.

L'assemblée ordinaire aura à délibérer sur les comptes de l'exercice 1882, la fixation du dividende, etc. ;

L'assemblée extraordinaire, sur une proposition autorisant le Conseil d'administration à employer les réserves spéciales à l'achat d'actions de la société au-dessous du pair et à la diminution du capital social par l'annulation de ces actions.

MM. les actionnaires propriétaires de 20 actions au moins qui désirent faire partie de ces assemblées doivent déposer leurs titres, soit au siège social, soit aux agences de la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, au plus tard le 12 mai.

Le Conseil a décidé qu'il proposerait à l'assemblée ordinaire de fixer à 25 fr. le dividende de l'exercice 1882, y compris l'acompte de 12 fr. 50 mis en distribution en janvier 1883.

**NICOCIDE** est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et purifie l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 boîtes 1<sup>re</sup> 11 timbres. — Adresse : Capmartin, à Baye Girault.

VENTE À CRÉDIT D'OB.LIG. DU CRÉDIT FONCIER  
 PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS

12 Tirages de 18 Lots de 100,000 fr.  
 Le 1<sup>er</sup> paiement donne droit aux tirages.  
 Note explicative envoyée franco sur demande.  
 Caisse de l'Épargne, 47, B<sup>is</sup> Rochefort, Paris

**A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!**  
 Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demony, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 30 et 2 fr. le litre. — Essayer, c'est l'adopter.

**RECOUVREMENTS**  
 SANS FRAIS ET A BREF DELAI  
 M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 3/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

LA

**VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR  
 9, Rue de la Paix. — Paris.

**TAMAR INDIEN GRILLON**  
 FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT  
 CONTRE  
**CONSTIPATION**  
 Hémorroïdes, Congestion cérébrale,  
 Bile, Manque d'appétit,  
 Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE  
 NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,  
 Dames enceintes ou en couches,  
 Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris  
 et Pharmacies, Boîte 250.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
 Boutures et racinés de toutes variétés  
 Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU  
 PROPRIÉTAIRES A MONTBÉZIN (Hérault)  
 S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

**L'AISSANCE**  
 OBTENUE SANS RISQUES NI SPÉCULATION

IL EST MIS à la disposition du public  
**6,000 BONS DE 500 FRANCS CHAQUE**  
 Remboursables à TROIS ANS de date.

Chaque BON rapporte CINQUANTE fr. par an.  
 payables par trimestre

A chaque BON est attaché, à titre de garantie : Obligations d'égale valeur, soit des grandes compagnies des chemins de fer français ayant la garantie de l'Etat, soit du Crédit foncier de France, au gré de l'acheteur.

Ces titres de garantie sont remis à l'ACHETEUR MÊME, quien touche les coupons d'intérêt.

Donc, le capital engagé est garanti entre les mains mêmes du prêteur par des titres de valeur indiscutable, et de plus, rapporte dix pour cent par an, ce qui équivaut à dire que l'on a en portefeuille des Obligations de Chemins de fer ou du Crédit foncier de France, qui rapportent dix pour cent, au lieu de trois !

Pour premiers renseignements, écrire à M. L. BER, 14, rue Fromentin, PARIS.

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE

**QUINA LAROCHE**  
 ÉLIXIR VINEUX

**ANÉMIE, SANG PAUVRE,**  
**MANQUE D'APPÉTIT**  
**DIGESTIONS MAUVAISES**  
**FORMATIONS DIFFICILES**  
**RACHITISME**  
**FIÈVRES**  
 Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph<sup>ie</sup>.

**A LOUER**  
 Présentement  
**UN APPARTEMENT**  
 DE SIX PIÈCES  
 AUX TILLEULS,  
 Rue du Lycée, 27.

**POMMADE BERTINOT**

Pour la guérison radicale et infailible des cors au pieds, durillons et ceils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

**VOUS NE TOUSSEREZ PLUS** si vous sucez quelques bons au Goudron du Dr GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix; la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

Le Propriétaire-Gérant A Layteu.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

**Maison Doucède**  
 CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hantes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

**SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

# JOURNAL DU LOT

LE

## CRIME DU PONT VALENTRE

### LE CRIME

Dans les premiers jours de février, la nouvelle d'un crime horrible se répandait dans la ville de Cahors, d'ordinaire si calme, et jetait l'émoi dans la population.

La femme Payssot, née Catherine Calmon, d'un hameau voisin de Larroque, belle-mère d'un nommé Alazard, aurait été jetée du haut du pont Valentré dans la rivière; voici dans quelles circonstances :

Un exprès avait été envoyé par Alazard auprès de sa belle-mère pour lui annoncer que sa fille venait de se blesser et réclamait ses soins. Aussitôt la mère s'était mise en route, malgré l'heure avancée (8 heures du soir), pour se rendre au hameau de Trespoux, où habitait Alazard. C'est en traversant le pont Valentré, vers 11 heures du soir, qu'elle aurait été jetée dans la rivière par l'exprès et le gendre.

En effet, vers cette heure, des cris plusieurs fois répétés de : Au secours ! avaient été entendus par les riverains, qui s'élançèrent aussitôt sur le pont pour voir ce qui s'y passait; mais les coupables avaient eu le temps de fuir, non toutefois sans que le garde-barrière du chemin de fer n'eût eu le temps de voir deux ombres fuir du côté de la voie ferrée en construction.

### ARRESTATION D'ALAZARD

A la première nouvelle du crime, les soupçons se portèrent aussitôt sur le gendre de la victime, dont la réputation est mauvaise et qui, à diverses reprises, avait fait à sa belle-mère les menaces les plus significatives.

Là, comme la plupart des crimes, la question d'intérêt jouait un grand rôle et quoique la malheureuse Catherine Calmon se fût dépossédée de tout son bien en faveur de son gendre, celui-ci ne lui savait aucun gré de son sacrifice et ne songeait qu'à se débarrasser d'elle, pour n'avoir plus à lui payer la pension qu'elle s'était réservée.

D'abord, Catherine Calmon avait accepté de partager le logis de son gendre, mais elle avait dû y renoncer bientôt, en butte aux mauvais traitements de ce dernier.

Aussi, dès que la femme Payssot eut disparu de son domicile de Constaans, l'idée d'un crime vint-il à la pensée de tous et la rumeur publique désigna Alazard comme coupable de ce méfait.

Alazard fut arrêté, et malgré tous les efforts de M. le juge d'instruction, il se renferma dans les dénégations les plus absolues.

Cependant les présomptions les plus graves pesaient sur lui, et chaque jour complétait un ensemble écrasant de preuves.

Mais le corps du délit manquait, et Alazard, enhardi par le résultat négatif des recherches devenait plus énergique dans l'affirmation audacieuse, cynique, de son innocence.

### DÉCOUVERTE DU CADAVRE

Il faut croire que Dieu ne voulait pas laisser un pareil crime impuni; car, au moment même où l'on désespérait d'arriver à la preuve palpable de cette mystérieuse affaire, le bruit se répandait le 2 mai au matin vers 8 heures, qu'un corps de femme avait été vu flottant à quelques centaines de mètres en amont de Douelle, et que quelques braves pêcheurs, entr'autres un membre de la Société des sauveteurs, M. Sers, l'avaient amené à la rive.

A cette nouvelle, l'émotion a été fort vive à

Cahors; tout le monde s'interrogeait sur la véracité du fait, et on doutait de la vérité, jusqu'au moment où l'écluseur de Douelle vint prévenir le parquet, vers 9 heures du matin.

Immédiatement des ordres étaient transmis à la police et à la gendarmerie, et bientôt deux voitures partaient pour Douelle, l'une renfermant l'accusé, l'autre les autorités judiciaires et le docteur chargé des constatations médico-légales.

Nous devançons les voitures de la Justice et nous arrivons bientôt dans ce coquet village de Douelle si tranquille de coutume et dont les habitants, péniblement impressionnés, se pressent sur la berge et sur le beau pont suspendu.

### LE CADAVRE

C'est à deux pas de la jetée du pont, sur la rive gauche du Lot, que le corps a été retrouvé et attaché à la rive jusqu'à l'arrivée de la Justice.

C'est une masse presque informe qui surnage. Le crâne dénudé, incliné du côté gauche laisse entrevoir une partie du visage décharné et maculé de limon et de boue; le balonnement du corps a tendu le corsage, et les jupes suivent les ondulations de l'eau. Le mouchoir de la tête a presque entièrement disparu. Un pendant d'oreille reloit par instants; par instants aussi une main décharnée vient se balancer à la surface et on distingue un anneau à un des doigts gonflés par l'infiltration.

Cette vue est écœurante, ce qui n'empêche pas un grand nombre d'enfants et de femmes de se repaître de ce sinistre spectacle.

### TRANSPORT DE LA JUSTICE

11 heures 3/4.

MM. le Juge d'instruction et le Procureur de la République; MM. Beaugrand, substitut; Andrieux, commis-greffier, et Gélis, docteur-médecin, arrivent sur les lieux suivis de gendarmes et d'agents de police. La foule considérable à ce moment envahit le chemin de halage et le palier du pont. Ordre est donné de faire reculer le public pour ne point gêner l'action de la justice.

### LA SORTIE DE L'EAU

L'opération de la sortie de l'eau ne laisse pas que d'être longue et minutieuse. Il faut éviter toute secousse trop forte pour ne pas détériorer encore davantage ce cadavre déjà méconnaissable. M. le Juge d'instruction et le docteur Gélis ne ménagent point leur peine pour accomplir cette pénible besogne. Enfin le corps hissé sur de longues planches est déposé sur la berge.

Il se dégage tout autour une odeur nauséabonde. On peut à ce moment distinguer les diverses parties de ce cadavre. Les pieds sont encore chaussés de leurs souliers, les jupes sont adhérentes au corps et c'est à peine si on distingue leur couleur noire sous l'épaisse couche de boue qui les recouvre. Le corps ne paraît présenter aucune trace de violence, le menton est rongé, le haut de la poitrine mis à nu a cet aspect parcheminé, tendu, huileux, qui dénote un long séjour dans l'eau; la peau se détache au moindre toucher.

### CONFRONTATION DE L'INCUPLÉ Avec la victime.

C'est dans cette situation que la confrontation

d'Alazard avec les restes de sa belle-mère a lieu. Un murmure se fait entendre dans la foule, Alazard, les menottes aux poignets, s'avance impassible entre deux gendarmes.

Aucune émotion ne se trahit dans sa personne. Son regard sournois conserve toute son assurance, et la vue du cadavre ne fait ni pâlir son teint ni bouger un muscle de son visage.

C'est avec un calme que nous qualifierons de cynique, qu'il répond aux questions du juge d'instruction.

— Alazard, voilà votre belle-mère que vous avez noyée il y a trois mois, la reconnaissez-vous ?

— Il se peut bien que ce soit ma belle-mère, mais ce n'est pas moi qui l'ai noyée.

— C'est toujours votre système. Vous niez, mais les preuves vous accablent et votre culpabilité se démontre par votre attitude en face de celle qui fut votre bienfaitrice. Avouez donc, et si vous ne pouvez obtenir l'indulgence des juges pour un crime aussi abominable, méritez tout au moins leur pitié. Avouez donc, jetez-vous aux pieds de votre victime pour implorer son pardon.

— Je n'ai rien à avouer; je suis innocent; jamais je n'ai levé le doigt sur ma belle-mère et plutôt le cou me saute que d'être coupable d'un tel crime.

— Nous avons la certitude morale de votre culpabilité.

— Je puis prouver qu'à l'heure du crime j'étais loin de l'endroit où il s'est commis.

— Nous savons le contraire. Vous êtes un misérable endurci, et tandis que l'émotion gagne tout le monde, vous restez insensible devant le corps de votre belle-mère. Reconnaissez-vous ces pendants d'oreille ?

— Non, Monsieur.

— Et ce costume ?

— Non, Monsieur.

— Et ces souliers ?

— Non, Monsieur.

— Vous ne voulez même pas reconnaître que c'est là votre belle-mère.

— Il me semble bien que c'est elle; mais je ne puis rien affirmer.

— Gendarmes, emmenez l'accusé.

### LES PIÈCES DE CONVICTON

Après cette confrontation, M. le docteur Gélis, continuant ses investigations sur le cadavre, sort d'une des poches du tablier un porte-monnaie, une clef et un mouchoir.

La découverte de la clef a surtout une importance particulière et suffirait, à elle seule, à établir l'identité.

M. le juge d'instruction fait ramener l'accusé qui est obligé de reconnaître que c'est bien là la clef du domicile de sa belle-mère.

### LES FEMMES DE LARROQUE

Plusieurs femmes de Larroque, confrontées avec le cadavre, déclarent sans hésiter que c'est bien là Catherine Calmon. Une d'entr'elles dit que cette malheureuse avait la mâchoire supérieure dépourvue de quelques dents, et le docteur de constater que quelques dents manquent en effet. Les pendants d'oreille, les souliers vernis sont successivement reconnus par ces femmes, dont l'une d'elles surtout, amie de la victime, est très affirmative et très explicite.

### LA MÈRE DE L'ACCUSÉ

A son tour est appelée la mère de l'accusé. C'est une petite vieille femme qui simule une grande émotion et pousse de longs gémissements, mais qui ne se trahit pas une seconde dans ses réponses.

Elle qui a habité avec Catherine Calmon dans la maison de son fils, ne reconnaît rien, ni pendants, ni souliers, et malgré tous les efforts que l'on tente, on ne peut parvenir à lui faire regarder le cadavre. Anéantie, se traînant à peine, prête à s'évanouir, elle recouvre une vigueur incroyable lorsqu'on lui dit qu'elle peut s'en retourner et, refusant l'offre que la justice lui fait d'une voiture, elle repart prestement à pied pour Trespoux, par un chemin des plus ardu.

### MISE A NU DU CADAVRE

Avec un zèle qui ne s'est pas démenti au seul instant, le docteur Gélis, armé de son scalpel, presque sans aides, enlève morceaux par morceaux les vêtements qui sont adhérents au cadavre. La putréfaction est complète; la poitrine est gonflée sous les aisselles; de larges plaques sanguinolentes; l'abdomen est d'un jaune verdâtre; les jambes relativement maigres offrent le même aspect de décomposition avec un plus grand nombre de tâches bleues aux mollets. Lorsqu'on enlève les bas, une partie des chairs des pieds suit et les os sont mis à nu. Affreux spectacle qui ne laisse qu'une personne calme: le Docteur! Aucune trace de violence n'est constatée sur le corps et la justice suffisamment édifiée sur l'identité quitte ces lieux, sa tâche étant finie.

La foule reste encore quelque temps sur la berge où le corps, recouvert d'un drap blanc, attend l'heure des funérailles qui auront lieu dans la soirée au cimetière de Douelle.

Il est deux heures lorsque les autorités judiciaires et l'accusé reprennent le chemin de Cahors.

### DANS LA COUR DE L'AUBERGE.

Quelques personnes ont pu causer avec l'accusé dans la cour de l'hôtel-Boutaric, après sa confrontation avec sa belle mère. Son teint avait perdu de son animation. Son regard était moins assuré. Il n'avait pas des juges devant lui, il ne se méfiait pas. La découverte de la clef paraissait surtout le préoccuper, il n'osait plus émettre de doute sur l'identité du cadavre. — C'est évidemment ma belle-mère, disait-il, puisqu'on a trouvé la clef dans sa poche.

Il a fait un soubresaut sur sa chaise quand on lui annonce que sa mère vient d'être confrontée avec le cadavre.

### LA LUMIÈRE

Il faut espérer, dans l'intérêt de la société, que de nouvelles preuves matérielles, venant s'ajouter à celles qui existent déjà, jetteront l'entière lumière sur ce crime abominable, et que le second des coupables, aperçu par la garde-barrière du chemin de fer, foyant à l'heure du crime, tombera providentiellement dans les mains de la Justice pour l'heure de l'expiation.

JOURNAL OF THE

GRAND DU PORT VALLEY

Table of Contents

1. Introduction

2. The Grand Du Port Valley

3. The Grand Du Port Valley

4. The Grand Du Port Valley

5. The Grand Du Port Valley

6. The Grand Du Port Valley

7. The Grand Du Port Valley

8. The Grand Du Port Valley

9. The Grand Du Port Valley

10. The Grand Du Port Valley

11. The Grand Du Port Valley

12. The Grand Du Port Valley

13. The Grand Du Port Valley

14. The Grand Du Port Valley

15. The Grand Du Port Valley

16. The Grand Du Port Valley

17. The Grand Du Port Valley

18. The Grand Du Port Valley

19. The Grand Du Port Valley

20. The Grand Du Port Valley

21. The Grand Du Port Valley

22. The Grand Du Port Valley

23. The Grand Du Port Valley

24. The Grand Du Port Valley

25. The Grand Du Port Valley

26. The Grand Du Port Valley

27. The Grand Du Port Valley

28. The Grand Du Port Valley

29. The Grand Du Port Valley

30. The Grand Du Port Valley

31. The Grand Du Port Valley

32. The Grand Du Port Valley

33. The Grand Du Port Valley

34. The Grand Du Port Valley

35. The Grand Du Port Valley

36. The Grand Du Port Valley

37. The Grand Du Port Valley

38. The Grand Du Port Valley

39. The Grand Du Port Valley

40. The Grand Du Port Valley

41. The Grand Du Port Valley

42. The Grand Du Port Valley

43. The Grand Du Port Valley

44. The Grand Du Port Valley

45. The Grand Du Port Valley

46. The Grand Du Port Valley

47. The Grand Du Port Valley

48. The Grand Du Port Valley

49. The Grand Du Port Valley

50. The Grand Du Port Valley

51. The Grand Du Port Valley

52. The Grand Du Port Valley

53. The Grand Du Port Valley

54. The Grand Du Port Valley

55. The Grand Du Port Valley

56. The Grand Du Port Valley

57. The Grand Du Port Valley

58. The Grand Du Port Valley

59. The Grand Du Port Valley

60. The Grand Du Port Valley

61. The Grand Du Port Valley

62. The Grand Du Port Valley

63. The Grand Du Port Valley

64. The Grand Du Port Valley

65. The Grand Du Port Valley

66. The Grand Du Port Valley

67. The Grand Du Port Valley

68. The Grand Du Port Valley

69. The Grand Du Port Valley

70. The Grand Du Port Valley

71. The Grand Du Port Valley

72. The Grand Du Port Valley

73. The Grand Du Port Valley

74. The Grand Du Port Valley

75. The Grand Du Port Valley

76. The Grand Du Port Valley

77. The Grand Du Port Valley

78. The Grand Du Port Valley

79. The Grand Du Port Valley

80. The Grand Du Port Valley

81. The Grand Du Port Valley

82. The Grand Du Port Valley

83. The Grand Du Port Valley

84. The Grand Du Port Valley

85. The Grand Du Port Valley

86. The Grand Du Port Valley

87. The Grand Du Port Valley

88. The Grand Du Port Valley

89. The Grand Du Port Valley

90. The Grand Du Port Valley

91. The Grand Du Port Valley

92. The Grand Du Port Valley

93. The Grand Du Port Valley

94. The Grand Du Port Valley

95. The Grand Du Port Valley

96. The Grand Du Port Valley

97. The Grand Du Port Valley

98. The Grand Du Port Valley

99. The Grand Du Port Valley

100. The Grand Du Port Valley